

UN LIBRARY

NOV 10 1992



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

2479^e SÉANCE : 22 SEPTEMBRE 1983

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2479).....	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Lettre, en date du 19 septembre 1983, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nevis (S/15989)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2479^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 22 septembre 1983, à 15 heures.

Président : M. Noel G. SINCLAIR (Guyana).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2479)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Lettre, en date du 19 septembre 1983, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nevis (S/15989).

La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

Lettre, en date du 19 septembre 1983, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nevis (S/15989)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Equateur une lettre par laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant de l'Equateur à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Alborno (Equateur) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies [S/15997]. Au paragraphe 3 de son rapport, le Comité recommande que le Conseil applique les dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire compte

tenu du fait que l'Assemblée générale siège actuellement. Je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

3. Je pense que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution figurant dans le rapport du Comité. Je mets donc aux voix le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du rapport du Comité concernant la demande d'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 537 (1983)].

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais immédiatement communiquer cette décision au Secrétaire général, qui la transmettra à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 60 du règlement intérieur provisoire.

5. Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole après le vote et je vais donc la leur donner.

6. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : L'un des devoirs les plus agréables qui incombe à un membre du Conseil, et qui est aussi un honneur, est celui de féliciter les Etats qui viennent d'acquiescer l'indépendance et de leur souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Je suis particulièrement heureux de le faire dans le cas de Saint-Christophe-et-Nevis, avec lequel le Royaume-Uni est lié par une étroite amitié, qui remonte à plus de 350 ans.

7. Ce lien unissant les îles du Royaume-Uni a commencé, en fait, en 1623 lorsque la première colonie britannique des Indes occidentales a été établie à Saint-Christophe. Pendant presque toute son histoire, Saint-Christophe-et-Nevis a été administrée comme partie des îles Sous-le-Vent. En 1956, avec l'abolition de la Fédération des îles Sous-le-Vent, Saint-Christophe-et-Nevis et Anguilla sont devenus une dépendance séparée.

8. En 1967, le Royaume-Uni a créé six Etats associés dans les Caraïbes orientales en tant que mesure de transition avant la pleine indépendance, n'assumant la responsabilité que de la défense et de certains domaines des affaires extérieures. L'accession de Saint-Christophe-et-Nevis à l'indépendance le 19 septembre 1983 — Anguilla s'étant séparée en 1980 — revêt par conséquent une importance particulière puisque c'est le

dernier des six territoires à le faire, suivant ainsi l'exemple de la Grenade en 1974, de la Dominique et de Sainte-Lucie en 1978, de Saint-Vincent-et-Grenadines en 1979, et d'Antigua et Barbuda en 1981.

9. Le statut d'association avec le Royaume-Uni, négocié en 1967, a été institué sur une base volontaire et était résiliable à tout moment sur demande de l'Etat associé. Comme ce fut le cas pour les autres Etats associés, le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nevis a prié le Gouvernement britannique de mettre un terme au statut d'association par une ordonnance prise en Conseil privé. Le Gouvernement britannique a jugé bon de prendre cette mesure à condition que la majorité de la population soit d'accord pour mettre fin au statut d'association et que le projet de constitution d'indépendance comporte les dispositions appropriées garantissant les droits fondamentaux et le règne du droit. Le Gouvernement britannique, pleinement convaincu du strict respect de ces conditions, a répondu positivement à la demande de Saint-Christophe-et-Nevis de mettre un terme au statut d'association. En mai dernier, le Parlement a approuvé à cet effet des ordonnances qui ont été ensuite signées par la reine Elisabeth II le 22 juin.

10. Le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nevis a fait des efforts louables sur le plan du développement économique. L'agriculture constitue le secteur d'activité économique principal et l'industrie est maintenant le secteur qui offre le plus d'emplois nouveaux. Le tourisme devient également un important secteur. Le gouvernement encourage activement les investissements privés dans les entreprises manufacturières. En matière d'aide au développement, le gouvernement a reçu l'aide directe bilatérale apportée par le Royaume-Uni et celle de la Banque Mondiale, du Fonds européen de développement et de la Banque de développement des Caraïbes.

11. La princesse Margaret et M. Raison, ministre chargé du développement outre-mer ont assisté aux fêtes de l'indépendance qui se sont déroulées à Saint-Christophe-et-Nevis la semaine dernière. Ces fêtes ont marqué le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de Saint-Christophe-et-Nevis. L'enthousiasme des habitants et leur plaisir évident d'avoir acquis un nouveau statut politique augurent bien de l'avenir de ce pays et des tâches qui l'attendent. Je suis certain que Saint-Christophe-et-Nevis se renforcera sans cesse en tant qu'Etat indépendant et qu'il pourra compter sur l'appui et le secours de l'Organisation des Nations Unies et de ses Etats Membres, appui qui sera particulièrement vital dans les tout premiers jours de la vie de cette nation.

12. L'Organisation des Nations Unies, quant à elle, ne pourra que bénéficier de la participation à l'Organisation de Saint-Christophe-et-Nevis et des idées nouvelles que son gouvernement introduira dans nos délibérations. Je suis par conséquent très heureux que le Conseil ait décidé à l'unanimité de recommander l'ad-

mission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir ses représentants à New York.

13. M. LOUET (France) : C'est avec un plaisir particulier que ma délégation s'est prononcée en faveur de l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies. En effet, en accueillant aujourd'hui, quelques jours après son accession à l'indépendance, ce nouvel Etat, l'Organisation marque une fois de plus son attachement à sa vocation d'universalité et nous nous en réjouissons.

14. En outre, la France a toujours entretenu avec les populations de ce pays d'excellents rapports de voisinage et nous espérons bien que la décision que nous venons de prendre permettra de les approfondir encore.

15. Enfin, Saint-Christophe-et-Nevis s'est engagée à remplir les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies. Nous ne doutons pas que cet engagement lui permettra d'apporter sa contribution aux efforts accomplis par l'Organisation en faveur de la paix et du développement.

16. Mon pays est heureux de l'occasion qui lui est donnée aujourd'hui de présenter ses vœux les meilleurs pour le bonheur et la prospérité des populations de ce nouvel Etat.

17. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : Nous sommes heureux de voir que Saint-Christophe-et-Nevis, un beau pays insulaire des Caraïbes, a proclamé son indépendance le 19 septembre 1983, s'associant ainsi aux Etats indépendants du monde. Il s'agit là du résultat de longues luttes menées par le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis et d'une nouvelle victoire dans l'ensemble de la lutte pour la décolonisation. La délégation chinoise souhaite saisir cette occasion pour exprimer ses félicitations chaleureuses au Gouvernement et au peuple de Saint-Christophe-et-Nevis et pour souhaiter sincèrement à Saint-Christophe-et-Nevis et à son peuple prospérité et bonheur.

18. La délégation chinoise est très heureuse d'accueillir aujourd'hui la demande d'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies et elle appuie la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale en vue d'admettre Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation.

19. Nous avons toujours soutenu que tous les pays du monde, quelle que soit leur taille, peuvent jouer leur propre rôle dans les affaires internationales. Nous pensons qu'en étant admis à l'Organisation des Nations Unies, Saint-Christophe-et-Nevis, avec tous les autres pays épris de paix et de justice de par le monde, pourra contribuer de façon positive au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la réalisation des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

20. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis, le premier minis-

tre Zhao Ziyang du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine a envoyé un message au premier ministre Kennedy Simmonds, exprimant les félicitations chaleureuses du Gouvernement et du peuple chinois au Gouvernement et au peuple de Saint-Christophe-et-Nevis et annonçant la décision du Gouvernement chinois de reconnaître Saint-Christophe-et-Nevis. La Chine et Saint-Christophe-et-Nevis sont des pays du tiers monde. Nos deux peuples ont connu des expériences similaires dans le passé et affrontent aujourd'hui la même tâche de construction de leur pays. Nous espérons sincèrement que les relations entre nos deux pays et l'amitié entre nos deux peuples connaîtront une évolution constante à l'avenir.

21. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation de l'Union soviétique note avec satisfaction le désir exprimé par Saint-Christophe-et-Nevis d'assumer les obligations inscrites dans la Charte des Nations Unies et sa promesse solennelle de les respecter. La délégation soviétique a appuyé la recommandation du Conseil relative à l'admission de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies.

22. Le jour de la proclamation de l'indépendance de la Fédération de Saint-Christophe-et-Nevis, le Conseil des ministres de l'Union soviétique a adressé au Premier Ministre de ce pays, M. Kennedy Simmonds, un télégramme qui se lit comme suit :

“A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la Fédération de Saint-Christophe-et-Nevis, veuillez recevoir, Monsieur le Premier Ministre, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de succès et de prospérité que nous adressons au peuple de votre pays au moment où vous vous engagez sur la voie d'un développement national indépendant.

“Le Gouvernement soviétique, inspiré de façon inébranlable par les principes d'égalité et de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, déclare reconnaître la Fédération de Saint-Christophe-et-Nevis en qualité d'Etat indépendant et souverain et se déclare prêt à établir avec cet Etat des relations diplomatiques.”

La délégation soviétique voudrait saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement le nouvel Etat indépendant et son peuple.

23. M. SHAH NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand plaisir pour moi que d'exprimer, en ayant voté pour la recommandation contenue dans le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres [*ibid.*], notre appui à l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies. Au nom du Gouvernement pakistanais et au nom de ma délégation, j'accueille chaleureusement l'entrée de Saint-Christophe-et-Nevis au sein de la

communauté internationale. Le Gouvernement britannique mérite d'être félicité pour avoir adopté les mesures nécessaires en vue de faciliter l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis et son admission à l'Organisation des Nations Unies.

24. Nous nous félicitons de l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis et nous saluons son peuple qui aborde une nouvelle étape dans son histoire de nation libre prête à consacrer son énergie à la cause de la paix et du progrès. Nous sommes certains que Saint-Christophe-et-Nevis jouera un rôle actif à l'Organisation des Nations Unies, apportant sa contribution précieuse au progrès des buts et des principes de l'Organisation. Dans cet effort commun, le Pakistan attend avec beaucoup d'espoir l'instauration de relations amicales avec Saint-Christophe-et-Nevis et le développement d'une coopération fructueuse et de bons contacts avec sa délégation à l'Organisation des Nations Unies. L'admission de Saint-Christophe-et-Nevis renforcera le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies, qui est véritablement la force intrinsèque et la marque unique de l'Organisation.

25. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, vous devez être particulièrement heureux de voir que la recommandation unanime de l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis, pays ami des Caraïbes, intervient au moment où vous exercez la présidence. Nous aussi, pays de la région méditerranéenne, sommes heureux de prendre brièvement la parole pour appuyer la demande d'admission de ce nouvel Etat insulaire à l'Organisation des Nations Unies.

26. Outre le fait qu'il contribue à renforcer le caractère universel de l'Organisation, ce nouveau candidat augmente les rangs du Commonwealth et des petits pays insulaires en développement, qui ont presque atteint le nombre de 50, près d'un tiers du nombre total des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. J'ai noté avec satisfaction l'engagement solennel pris par le Premier Ministre au nom de son pays d'accepter tous les droits et les devoirs qu'implique la qualité de Membre. En tant qu'autre petit pays avec un passé d'indépendance relativement bref, nous nous félicitons tout spécialement de la foi que placent les petits pays dans l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le contexte actuel des attaques regrettables dont fait l'objet l'Organisation, attaques qui ont fait les grands titres des journaux. C'est pourquoi nous nous réjouissons qu'une voix de plus se fasse entendre dans les salles et les couloirs de l'Organisation des Nations Unies pour défendre fermement les objectifs de développement et de paix.

27. Malte et Saint-Christophe-et-Nevis ont beaucoup en commun. Partageant ses idéaux et ses aspirations, ma délégation se réjouit d'avance d'une longue et fructueuse coopération avec la nouvelle nation indépendante de Saint-Christophe-et-Nevis et nous serons honorés, dans un premier temps, d'être au nombre

des auteurs du projet de résolution sur son admission en tant que membre de l'Assemblée générale, avec le même sentiment chaleureux d'amitié et de solidarité que nous avons exprimé au Conseil aujourd'hui.

28. Nous voudrions féliciter le Gouvernement britannique de l'aide concrète qu'il a apportée aux habitants de Saint-Christophe-et-Nevis en acceptant d'accéder à leurs désirs dans leur recherche pacifique de l'indépendance à la suite d'une si longue association.

29. Nous sommes très heureux de participer à ce moment historique d'accession à l'indépendance d'un nouveau pays et de souscrire à la recommandation unanime du Conseil d'admettre ce pays à l'Organisation des Nations Unies, qui sera certainement adoptée. Nous félicitons chaleureusement le peuple et le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nevis.

30. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une profonde satisfaction que la délégation polonaise a appuyé la recommandation du Conseil d'admettre Saint-Christophe-et-Nevis en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

31. Nous avons étudié avec soin la lettre, en date du 19 septembre, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nevis, M. Kennedy Simmonds, notant en particulier sa déclaration selon laquelle la nouvelle nation accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et déclare solennellement être prête à les remplir.

32. La délégation polonaise se félicite de cette candidature, étant fermement convaincue que l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies renforcera les principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples de même que celui de l'universalité de l'Organisation.

33. La Pologne sera heureuse de voir Saint-Christophe-et-Nevis joindre la communauté internationale en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

34. M. MEESMAN (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que représentant du Royaume des Pays-Bas, j'ai le grand plaisir de m'associer à ceux qui se sont félicités de la demande d'admission à l'Organisation de ce nouvel Etat. Il va sans dire que nous n'avons éprouvé aucune difficulté à appuyer la recommandation qui figure au paragraphe 4 du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres [*ibid.*].

35. Comme le Conseil le sait, mon pays a toujours accordé une grande importance au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et c'est pourquoi nous avons été heureux de constater que l'un des premiers actes de la nouvelle nation souveraine de Saint-Christophe-et-Nevis a été la décision de présenter sa demande d'admission à l'Organisation. En outre, nous sommes certains que ce nouvel Etat, avec lequel le Royaume des Pays-Bas espère maintenir de

bonnes relations de voisinage, remplira les conditions requises pour être Membre, à savoir qu'il pourra et voudra s'acquitter de ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes particulièrement heureux de voir que le Conseil a décidé à l'unanimité de recommander que Saint-Christophe-et-Nevis soit admis à l'Organisation des Nations Unies, traçant ainsi la voie pour son admission au sein de la communauté des nations.

36. J'aimerais conclure en adressant mes félicitations les plus chaleureuses au peuple et au gouvernement du nouvel Etat Membre.

37. M. TINOCO FONSECA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation du Nicaragua, en soulignant sa qualité de pays d'Amérique latine membre du Conseil et sa qualité de pays d'Amérique centrale, région qui a des liens historiques très étroits ainsi que des liens d'amitié et de coopération avec la communauté des pays à laquelle appartient ce nouvel Etat, tient à exprimer sa satisfaction de l'accession à l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis. Cela représente un pas de plus dans le processus encore incomplet de décolonisation de l'Amérique latine.

38. Nous sommes convaincus qu'en élargissant la communauté des Caraïbes, Saint-Christophe-et-Nevis saura contribuer au rôle important que les pays de cette région jouent en matière de politique internationale.

39. Ce nouvel Etat naît à une époque et dans une région où règnent des conditions politiques névralgiques qui ont pour origine les inégalités sociales, les conditions économiques précaires et le mépris du droit des peuples à l'autodétermination. Nous sommes certains que le bon sens des dirigeants de ce pays et le pluralisme idéologique qui caractérise la famille des nations à laquelle il appartient sont deux éléments essentiels qui, conjugués avec cohérence, feront de ce nouvel Etat un facteur de paix et d'équilibre dans la région.

40. La tendance naturelle des pays d'Amérique latine au non-alignement sera renforcée par la décision de ce nouveau pays frère de demander à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes tout à fait certains que cette nouvelle condition, s'ajoutant à celle d'Etat latino-américain indépendant, permettra à ce pays de s'acquitter honorablement de ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies et qu'il n'épargnera aucun effort pour réaliser les objectifs sacrés de l'Organisation.

41. M. CLARK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que nouvelle nation la plus ancienne et première ancienne colonie britannique de l'hémisphère occidental à obtenir l'indépendance, les Etats-Unis félicitent chaleureusement Saint-Christophe-et-Nevis de son accession à l'indépendance et lui souhaitent la bienvenue dans les rangs des nations des Amériques. En notre qualité de pays hôte de l'Organisation des Nations Unies, nous souhaitons la bienve-

nue aux représentants de Saint-Christophe-et-Nevis à New York et, en tant que Membre nous-mêmes, nous souhaitons la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation.

42. M. ADJOYI (Togo) : Le Gouvernement et le peuple togolais ont accueilli avec beaucoup de satisfaction l'accession à l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis, le 19 septembre.

43. La demande d'admission formulée en bonne et due forme par M. Kennedy Simmonds, premier ministre, n'a pas été, aux yeux de ma délégation, une simple formalité rituelle. Elle a voulu traduire la foi du jeune Etat dans l'Organisation des Nations Unies et sa volonté d'apporter l'optimisme qui commence à faire défaut à l'Organisation. L'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation ne fera que renforcer la vocation universaliste de celle-ci et son action. C'est pourquoi ma délégation a voté en faveur de la recommandation d'admission faite par le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

44. Pour conclure, ma délégation voudrait encore une fois saluer le nouvel Etat frère de Saint-Christophe-et-Nevis et lui souhaiter plein succès dans sa contribution à la recherche commune de l'avènement d'un monde pacifique, d'un monde solidaire, du monde meilleur auquel nous aspirons tous.

45. M. CHIKETA (Zimbabwe) [*interprétation de l'anglais*] : C'est toujours une grande occasion pour mon pays que de voir une partie du monde colonisé accéder à l'indépendance. Il reste encore beaucoup de peuples sous le joug du colonialisme et de l'impérialisme. L'accession à l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis montre l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de libération des peuples dans le monde entier. Je suis certain de parler au nom de tous les opprimés en disant que la liberté de Saint-Christophe-et-Nevis sert d'inspiration à ceux qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance.

46. Nous attendons le jour où certains membres du Conseil faciliteront l'admission en notre sein du nouvel Etat indépendant de Namibie. Nous nous félicitons de l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis et nous saisissons cette occasion pour féliciter son peuple. Mon gouvernement est prêt à coopérer avec l'Etat indépendant pour réaliser les buts de la Charte des Nations Unies.

47. M. MAPANGO ma KEMISHANGA (Zaire) : L'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies, dont le Conseil vient d'approuver la recommandation de l'Assemblée générale, est étroitement liée à la politique de décolonisation et d'émancipation des peuples consacrée par la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et au caractère éminent universel de l'Organisation des Nations Unies. Aussi ma délégation, à l'instar de celles qui l'ont précédée, se félicite du vote positif du Conseil consacrant

ainsi la détermination de la communauté internationale de s'enrichir tant au plan quantitatif que qualitatif au bénéfice des idéaux de paix et de sécurité.

48. Nous saisissons enfin l'occasion qui nous est offerte pour présenter au nom de notre gouvernement nos vives félicitations au vaillant peuple de Saint-Christophe-et-Nevis et à son gouvernement et pour leur souhaiter plein succès au sein de la grande famille qu'est l'Organisation des Nations Unies.

49. M. BURAYZAT (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation de la Jordanie aimerait qu'il soit pris note du fait qu'elle accueille favorablement la recommandation visant à admettre Saint-Christophe-et-Nevis en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous éprouvons une grande satisfaction en félicitant ce jeune Etat de son indépendance puisque la déclaration d'indépendance du peuple de Saint-Christophe-et-Nevis, le 19 septembre, n'est que l'expression d'un principe qui nous est cher à tous et particulièrement à la Jordanie, à savoir le principe de l'autodétermination. Le représentant du Zimbabwe a mentionné un peuple qui attend encore l'application de ce principe et je crois que d'autres peuples attendent également l'application de ce même principe.

50. La déclaration du Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nevis selon laquelle son Etat respectera les principes et les dispositions de la Charte des Nations Unies nous donne pleine satisfaction. Nous estimons que cette déclaration a été prononcée au bon endroit et au bon moment.

51. Nous attendons avec impatience le moment d'établir les meilleures relations possibles avec ce nouvel Etat. Voilà pourquoi la Jordanie s'est associée aux Etats qui ont appuyé le projet de résolution visant à ce que Saint-Christophe-et-Nevis soit admis en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

52. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de l'Equateur. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

53. M. ALBORNOZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que les membres du Conseil de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole au Conseil au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine à l'Organisation des Nations Unies, que j'ai l'honneur de présider, pour féliciter le Conseil d'avoir adopté la résolution à l'unanimité et souhaiter la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis, pays qui vient élargir l'universalité de l'Organisation, qui comptera 158 Membres au moment où la résolution sera approuvée par l'Assemblée générale, et celle du Groupe des Etats d'Amérique latine, qui comptera désormais 33 membres.

54. La cause de la liquidation du colonialisme a été le trait marquant de l'histoire de l'Amérique latine, tant au

cours de ses 20 années de lutte pour atteindre l'indépendance au XIX^e siècle que par l'action ferme et tenace des Latino-Américains dont la génération actuelle a rédigé la Charte de San Francisco ou qui font aujourd'hui parti du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

55. Quatre-vingt-douze pays ont déjà accédé à l'indépendance depuis lors et sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies. Douze pays — aujourd'hui 13 — sont venus augmenter l'ancien groupe des 20 fondateurs latino-américains de l'Organisation.

56. Saint-Christophe-et-Nevis n'est pas un pays ignoré et lointain. Dans la géographie universelle, c'est un pays plus ancien que la plupart des pays américains. Ces îles des petites Antilles furent découvertes au cours du deuxième voyage de l'amiral Christophe Colomb. Le succès de son débarquement heureux lors de son premier voyage, le 12 octobre 1492, lui apporta la renommée et l'appui royal, de sorte qu'il put monter une grande expédition, de 17 navires cette fois. Lors de cette expédition, en retournant aux Antilles, alors qu'il longeait les îles en direction de l'île d'Hispaniola, aujourd'hui la République dominicaine, il fit connaître ces îles Sous-le-Vent au monde le 12 novembre 1493.

57. La première île où Colomb put trouver un abri sûr pour jeter l'ancre fut d'abord appelée Saint-Martin, mais cette île fut par la suite consacrée à Notre-Dame-des-Neiges, à laquelle les Romains vouaient un ancien culte et qui a subsisté sous le nom anglicisé de Nevis.

58. Depuis l'île Nevis il vit les trois autres îles : celle de Saint-George, qui s'appela ensuite Saint-Christophe en l'honneur du saint dont le découvreur portait le nom — aujourd'hui Saint-Kitts en anglais — et l'île de Statia, consacrée ensuite à Sainte-Anastasie, puis à Saint-Eustache, ainsi que l'île de Saba.

59. Toutes ces îles font partie de notre réalité comme de notre légende. Pour les peuples d'Amérique latine, les Caraïbes sont le *Mare Nostrum* de notre histoire. C'est là que l'on a donné une nouvelle ampleur à la dimension connue de la planète. C'est de là que partirent les expéditions de découverte et de colonisation des pays, aujourd'hui indépendants, de tout le continent américain.

60. La présence d'éléments indigènes caraïbes, espagnols, français, anglais, néerlandais et africains dans ces îles donne une dimension fabuleuse à une histoire riche en apports universels et symbolise la grande fusion des races, sans discrimination, qui donne vigueur et entrain au grand métissage des ressources humaines de l'Amérique latine.

61. Nous recevons à bras ouverts dans la communauté latino-américaine de l'Organisation des Nations Unies le nouveau pays frère qu'est Saint-Christophe-

et-Nevis. Nous formons des vœux pour sa prospérité et son bonheur et sommes prêts à lui fournir la coopération des organismes, services et programmes du système de l'Organisation mondiale en même temps que la solidarité et l'affection qui caractérisent notre monde latino-américain.

62. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je désire maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du GUYANA.

63. C'est avec un sentiment de fierté particulière que le Guyana participe à cet examen par le Conseil de la demande d'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies, étant donné que cet Etat fait partie de notre Commonwealth, de la sous-région des Caraïbes et que le Guyana partage avec lui des liens historiques.

64. Outre ces liens historiques communs, la géographie et une identité culturelle étroite ont prédestiné Saint-Christophe-et-Nevis et le Guyana à une coopération fraternelle serrée. Cette coopération s'est manifestée particulièrement dans notre organisation sous-régionale, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) où nos deux Etats œuvrent aux côtés de nos voisins pour accroître notre force collective.

65. Ainsi, au sein de la CARICOM, Saint-Christophe-et-Nevis a longtemps été considéré comme membre à part entière et nous l'avons toujours respecté en tant que tel. En accueillant avec satisfaction l'accession à l'indépendance officiellement reconnue de Saint-Christophe-et-Nevis, le Président de mon pays a estimé que la CARICOM serait sans nul doute renforcée du fait du nouveau statut de l'île. "Le Guyana se réjouit de notre collaboration continue avec Saint-Christophe-et-Nevis dans le cadre de la cause commune de l'intégration régionale", a-t-il déclaré.

66. Le Guyana est fermement attaché à la conception de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et nous sommes convaincus que par la pleine participation de tous les Etats aux délibérations de l'Organisation, la communauté internationale pourra atteindre plus facilement les objectifs que la majorité des nations aspirent à juste titre à réaliser — paix, justice et prospérité —, objectifs qui devraient servir de pierre angulaire à tous les efforts de l'homme. Nous nous félicitons de voir que la demande d'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies répond aux exigences de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies. De ce fait, ma délégation est heureuse que le Conseil ait décidé à l'unanimité de recommander d'accepter la demande de Saint-Christophe-et-Nevis et se déclare prête à accueillir ce nouvel Etat parmi nous. Nous sommes persuadés que Saint-Christophe-et-Nevis apportera une contribution importante aux travaux de l'Organisation, en accord avec la Charte, et nous nous préparons à travailler en étroite collaboration avec la délégation de cet Etat dans notre effort commun pour affronter les problèmes du monde contemporain. Nous

espérons vivement que les liens d'amitié qui nous unissent déjà seront renforcés par cette coopération.

67. En joignant l'Organisation, Saint-Christophe-et-Nevis bénéficiera de la protection de la Charte. Ceci, bien entendu, entraîne des devoirs particuliers de la part de tous les Etats Membres, dont le premier est la garantie à ce nouveau pays indépendant de l'entière jouissance de ses droits souverains : son intégrité territoriale, sa sécurité, son autonomie politique et économique, ainsi que son droit au développement.

68. Pour conclure, je renouvelle les sincères félicitations du Gouvernement et du peuple du Guyana au Gouvernement et au peuple du nouvel Etat frère indépendant. Nous lui souhaitons plein succès dans sa tâche d'édification d'une nation.

69. En reprenant mes fonctions de PRÉSIDENT, je déclare que le Conseil a ainsi terminé son examen de la question à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
